

29 juin 2021

Elections aux CMA

Les artisans appelés à voter du 1^{er} au 14 octobre pour élire leurs représentants aux chambres de métiers et de l'artisanat



Dans quelques semaines, les 1,7 million d'artisans français seront appelés à désigner les futurs représentants au sein de leur CMA locale et régionale. Après une année de crise sans précédent et au moment où la relance économique du pays ainsi que le soutien des entreprises artisanales sont des enjeux vitaux, ces élections revêtent une importance particulière pour confirmer la place de l'artisanat et faire l'écho des besoins des artisans auprès des instances représentatives de l'artisanat.

Tous les cinq ans, les artisans sont appelés à élire leurs représentants au sein de leur CMA. Que ce soit en métropole ou en outre-mer, chaque

CMA est administrée par des élus eux-mêmes artisans : c'est ce qui fait la force du réseau et son expertise pour représenter les intérêts généraux de l'artisanat au niveau départemental, régional, national et européen. Ces élections sont également les premières depuis la régionalisation finalisée des #CMA : une réforme majeure qui permettra sur le long terme d'apporter un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des entreprises artisanales et de tous ceux qui souhaitent rejoindre le secteur.

« Le réseau des CMA est le 1^{er} interlocuteur des artisans auprès des pouvoirs publics. Voter pour ses représentants, c'est décider des hommes et des femmes qui défendront les intérêts de l'artisanat pour les cinq prochaines années à venir. C'est aussi faire un choix en faveur de l'artisanat, décider des prochaines grandes directives pour le secteur de l'artisanat afin de représenter et d'accompagner au mieux les artisans au quotidien. Pour y parvenir, une expertise de terrain est nécessaire et utile ! Nous l'avons vu encore cette année, le réseau a joué un rôle majeur pendant la crise sanitaire dans l'accompagnement des entreprises artisanales, et maintenant dans la sortie de crise avec le plan France Relance » rappelle Joël Fourny, président de CMA France.

Nouveau : le vote en ligne

Tout artisan, ou conjoint collaborateur, d'au moins 18 ans inscrit ou mentionné au Répertoire des métiers au 14 avril 2021 est appelé à voter. Nouveauté cette année : en plus du traditionnel vote par correspondance, les artisans ont la possibilité également de voter en ligne. C'est simple, rapide et confidentiel. Le matériel de vote (listes et professions de foi) sera envoyé à tous les artisans par voie postale quel que soit les modalités de vote.

Une campagne de communication d'envergure

Mobilisé au quotidien, le réseau des CMA accompagne les entreprises artisanales sur l'ensemble des enjeux et problématiques du secteur de l'artisanat : relance économique, numérisation des entreprises, transition écologique, promotion du savoir-faire des artisans, etc...Il forme également la prochaine génération d'artisans avec ses 350 formations en apprentissage dans 250 métiers.

Chaque année, plus de 100 000 apprentis sont formés aux métiers de l'artisanat dans les 136 CFA du réseau.

Pour toutes ces raisons, les CMA donnent rendez-vous aux artisans du 1^{er} au 14 octobre au travers de campagnes d'information et d'incitation aux votes basées sur le slogan : « Au quotidien, ma CMA m'accompagne et me soutient. Aujourd'hui, je m'engage... je vote ».

**Informations et témoignages d'artisans à retrouver sur artisansvotons.fr
#ArtisansVotons**

** 1,7 million d'entreprises, 3,1 millions d'actifs, 12% du PIB français*



Contact presse : Manon Caenen - m.caenen@the-arcane.com / 06 69 90 69 15



cma-france.fr

